



ARRÊTÉ N° 2026-320

Le Maire de la Ville d'EYSINES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2212-3, L2213-1 et L2213-2,

Vu le décret n°91-1147 du 14 octobre 1991 modifié,

Vu la demande présentée par : L'EYCHO (Centre René Poujol, rue des Tulipes 33320 EYSINES) en raison des ateliers de motricité vélo au parking de la salle omnisports du Pinsan, du 19 septembre 2026 au 29 mai 2027,

Considérant en conséquence que la circulation et le stationnement doivent être réglementés,

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Du 19 septembre 2026 au 29 mai 2027, le stationnement sera réglementé : sur le parking de la salle omnisports du Pinsan, en raison des ateliers de motricité vélo.

ARTICLE 2 : Les dispositions qui suivent, s'appliquent intégralement :

Dispositions générales

Le parking de la salle omnisports du Pinsan sera réservé pour les ateliers motricités vélos pendant ces périodes :

Les samedis de 9h00 à 12h30 :

- Le 19 et 26 septembre 2026
- Le 3 et 10 octobre 2026
- Le 7, 14, 21 et le 28 novembre 2026
- Le 6, 13, 20 et le 27 mars 2027
- Le 10 avril 2027
- Le 15, 22 et le 29 mai 2027

Durant ces périodes, toute autre stationnement y sera interdit.

Signalisation

- La signalisation sera mise en place par l'organisateur, 24h avant l'évènement.

ARTICLE 3 :

Sanctions :

Les contrevenants aux présentes dispositions seront verbalisés et leurs véhicules pourront être mis en fourrière.

ARTICLE 4 : Notification sera faite à : L'EYCHO (Centre René Pujol, rue des Tulipes 33320 EYSINES),

Ampliation sera faite à :

- Bordeaux Métropole (ST6 au Taillan)
- Service départemental d'incendie et de secours
- Police municipale
- Police nationale
- Centre Technique Municipal de la Ville d'Eysines
- Service des sports de la mairie d'Eysines

ARTICLE 5 : Mme. le commissaire de police nationale division ouest, M. le Directeur général des services, le service de police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera affiché sur le site et à la mairie.

Fait à EYSINES le 07/09/2026

Pour le Maire,

Le conseiller délégué à la mobilité,
la voirie, l'assainissement,



Serge TOURNERIE

Certifié exécutoire par le maire d'Eysines Publication en Mairie, le ...10./09./26..... Affichage en Mairie, le ...10./09./26...
--